

*Daniel Vaillant*Maire du 18^e
Député de Paris - ancien Ministre

Paris, le 05 IIIII, 2007

Yves CONTASSOT
Adjoint au Maire de Paris
Président de la Commission de
concertation
de téléphonie mobile
Hôtel de Ville
75196 Paris RP

Monsieur le Maire,

Le 18^e arrondissement a connu, depuis l'entrée en vigueur de la *Charte relative à la téléphonie mobile* du 20 mars 2003, 71 projets d'antennes relais qui ont fait l'objet d'une information puis d'une éventuelle concertation à la demande des habitants.

Dans certains cas, la mobilisation très forte des riverains a obligé les opérateurs à abandonner leurs projets ou à les soumettre à l'arbitrage du Maire de Paris. Au total, 5 projets sont concernés et n'ont donc pu aboutir.

A contrario, la très grande majorité des projets qui nous ont été soumis pour avis ont *in fine* été validés par la *Commission de concertation* et ont permis aux opérateurs de mener leurs projets de déploiement.

A ce jour, nous avons 14 projets en cours de concertation – parfois depuis plusieurs années – et malgré les réunions publiques pour permettre aux opérateurs de s'expliquer, force est de constater que les riverains ne souhaitent pas leur implantation. Les opérateurs n'ont également jamais été en mesure de répondre à leurs attentes en les déplaçant sur d'autres sites. Il s'agit des projets dans les quartiers suivants :

Montmartre : 65 rue Caulaincourt
121 rue Caulaincourt
46 rue Labat
23 rue Bachelet
1 rue des Saules
3 rue Saint-Rustique

Jules Joffrin : 95 rue Duhesme

Goutte d'Or/Poissonniers :
54 rue Doudeauville
16 rue Laghouat
6-8 rue des Portes BlanchesPorte Montmartre/Gdes Carrières :
211 rue Championnet
67 boulevard Ney
71bis-85 boulevard Ney

Charles Hermite : 3 rue Emile Bertin

En accord avec Olivier RAYNAL, mon adjoint en charge de l'environnement, il me semble opportun de suspendre ces projets jusqu'à la fin de la mandature.

Les habitants que nous avons rencontrés sont déterminés à procéder à des blocages de chantiers ; actions qu'ils ont déjà menées dans le 18e, comme le 15 avril dernier par exemple.

Aussi, vous savez que certains projets ont récemment été implantés par les opérateurs sans respecter la *Charte* ou sans aucune autorisation (aux 23 rue Bachelet, 95 rue Duhesme, 211 rue Championnet). Cela ne contribue pas à un apaisement de la situation.

Je ne doute pas que vous serez attentifs aux préoccupations sanitaires des habitants et que vous donnerez une suite favorable à notre demande de moratoire tant que les opérateurs n'auront pas formulé de nouvelles propositions.

Soyez assuré, Monsieur le Maire, de mes salutations les plus cordiales.

Bien sincèrement,
Daniel Bhanh
